



Documents d'inscription
Stage été Handball multisports
13 au 18 juillet 2025
Méjannes le Clap (Gard)



Documents à remplir et à renvoyer au Comité à l'adresse mail ci-dessus,
à l'attention de Cyrille CHAUVIN.

Merci de préciser votre mode de règlement ici : <https://urls.fr/wXU6dJ>

Pour les règlements par chèque, merci d'envoyer vos chèques à l'adresse postale
du Comité ci-dessus en précisant le nom de votre enfant.

**Merci de nous faire passer également la copie de la
CARTE DE MUTUELLE où figure votre enfant.**



AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (Père-Mère-Tuteur)

Responsable de, l'autorise à participer au

stage de perfectionnement Handball organisé par le Comité de Vaucluse, du dimanche 13 au Vendredi 18 Juillet 2025.

REGLEMENT INTERIEUR ET MODALITES D'INSCRIPTION

La participation à ce stage nécessite l'entière acceptation du règlement intérieur lié au bon déroulement du stage et des modalités d'inscription du stage. Nous vous demandons donc de lire attentivement ce règlement fourni en pièce jointe puis de signer ci-dessous précédé de la mention 'lu et approuvé'.

J'ai pris connaissance des conditions de stage et de ses modalités d'inscriptions, et j'engage mon enfant à respecter le règlement intérieur du stage.

Fait à le

Signature
(Précédée de la mention 'lu et approuvé')

TEST D'AISSANCE AQUATIQUE

L'activité piscine sera proposée durant le stage. Nous vous demandons de bien vouloir fournir **obligatoirement un test d'aisance aquatique** de votre enfant, délivré par un maître-nageur avec tampon de la structure.

Attention, une attestation de savoir-nager n'est pas valable, et ne sera pas acceptée.



EN CAS D'ACCIDENT

J'autorise les responsables du stage à :

- intervenir après avis médical pour prodiguer les soins nécessaires à mon enfant,
- faire conduire mon enfant à la clinique ou l'hôpital le plus proche,
- prendre la décision conseillée par le médecin de service, après m'avoir prévenu si une intervention chirurgicale est nécessaire.

Fait à le

Signature précédée de la mention 'lu et approuvé'

UTILISATION DU DROIT A L'IMAGE

Des photos seront prises durant ce stage pour le compte du Comité de Vaucluse de Handball. Ces images auront pour but d'informer et de communiquer sur le bon déroulement du stage auprès des familles. Dans un souci de respect de la vie privée d'autrui, nous vous demandons de bien vouloir compléter la demande d'autorisation ci-après.

Je soussigné(e)

autorise n'autorise pas

Le Comité de Vaucluse de Handball à photographier mon enfant durant son stage.

Je reconnais et accepte que ces photographies puissent être utilisées pour illustrer tout support relatif à ce stage.

Fait à le

Signature



AUTORISATION DE TRANSPORT

Je soussigné(e)

autorise n'autorise pas mon enfant

à se déplacer dans les véhicules des responsables du stage, nécessaires pour participer aux diverses activités multisports.

Fait à le

Signature

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....
.....
.....
.....
.....
.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM..... PRÉNOM.....

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....
.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :.....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné,responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....
.....
.....

OBSERVATIONS

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ATTESTATION DE REUSSITE



Test d'aisance aquatique préalable à la pratique d'activités nautiques en Accueils collectifs de mineurs (ACM)¹ ou Test admis en équivalence (le sauv'Nage)

Conformément à l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R227-13 du code de l'action sociale et des familles.

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Adresse :

A satisfait aux exigences d'un test décrit ci-dessous, le/...../.....

avec brassière de sécurité

A la piscine de :

ou sur le lieu d'activité à :

Déroulement du test : ce test peut-être réalisé en piscine ou sur le lieu de l'activité

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre sur 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Nom, prénom, qualité² de l'évaluateur:

Titulaire du diplôme de :N°.....

Signature :

Ou A obtenu le test « Sauv'nage » dans le cadre d'un club affilié FFN ENF, le/...../.....

Nom du club :

Nom, prénom, qualité³ de l'évaluateur:

Titulaire du diplôme de :N°.....

Signature :

¹ La réussite de ce test autorise la pratique des activités nautiques dans le cadre des ACM (accueil collectif de mineurs) : canoë-kayak et disciplines associées, descente du canyon, ski nautique, nage en eau vive, surf, glisse aéro-tractée nautique, voile, radeau et activité de navigation assimilées. L'activité baignade ne nécessite pas de test d'aisance aquatique.

² La réussite au test est attestée soit par une personne qualifiée pour exercer contre rémunération dans une des disciplines suivantes : canoë-kayak et disciplines associées, voile, canyonisme, surf de mer, natation, soit par une personne titulaire du BNSSA.

³ La réussite au test est attestée par un évaluateur ENF1, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif premier degré des activités de la natation (BEESAN), du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports des Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPSAAN), ou du brevet fédéral 2^{ème} degré de la FFN.



REGLEMENT INTERIEUR



Votre enfant participe au stage de perfectionnement Handball organisé par le Comité de Vaucluse de Handball au Centre Départemental d'Activités et de Loisirs de Méjannes Le Clap (30430).

Accueil

Le personnel d'Espace Gard Découvertes et les responsables du stage se présenteront à votre arrivée et vous exposeront le fonctionnement du site.

Entretien des locaux

Le personnel assure l'entretien des parties communes du centre durant votre séjour : couloirs, sanitaires, salle de restaurant, salles d'activités, espace détente, salle d'animation... Nous vous demandons d'éviter de circuler dans ces espaces pendant le nettoyage afin de maintenir les locaux en bon état de propreté. L'entretien des chambres reste à votre charge durant le séjour. Balais et pelles sont à votre disposition. Chaque chambre possède une petite poubelle qui doit être placée dans le couloir de l'hébergement indiquant ainsi qu'elle doit être vidée.

Buanderie - Lingerie

Les draps et les couvertures sont fournis. Concernant votre linge personnel, vous disposez d'une buanderie avec lave linge et sèche linge en accès libre qui fonctionne avec des jetons vendus à l'accueil.

Restauration

Les repas sont servis dans la salle de restauration commune. Les plats sont apportés par le personnel de service sur les tables. Après chaque repas, il vous est demandé de desservir, de placer la vaisselle en bout de table et de libérer le restaurant.

Les horaires de restauration sont les suivants :

- Le petit déjeuner, échelonné, est servi de 07h30 à 08h45,
- Le déjeuner est servi entre 12h15 et 13h00, 2 services
- Le dîner est servi à 19h15.





Temps calme

Avant 07h30 et après 22h, il est demandé d'éviter de circuler dans les couloirs de l'hébergement de façon à respecter le sommeil des autres. Vous pouvez utiliser les locaux du centre et disposer de son environnement dans le respect le plus total du voisinage (nuisances sonores).

Installations sportives

L'accès aux installations sportives n'est possible que sur réservation. L'accès au gymnase n'est autorisé qu'avec des chaussures de salle propres et des semelles qui ne marquent pas le sol.

Matériel éducatif et de loisirs

Jeux de société, matériel sportifs et pédagogiques peuvent être mis à votre disposition selon disponibilité. A la fin de chaque séjour, tout doit être restitué dans l'état où cela a été prêté. Dans le cas contraire, se reporter ci-dessous.

Dégradations et vols

Un état des lieux et notamment des chambres sera effectué par les responsables du séjour avec les enfants. Tout utilisateur doit, en cas de dégradation, informer les responsables du stage qui avisera à son tour la Direction du centre. Les réparations seront facturées à l'utilisateur.

Le Centre de Méjannes Le Clap et le Comité de Vaucluse de Handball décline toute responsabilité en cas de vol. Vos objets ou biens peuvent être déposés, soit dans les coffres à votre disposition dans les chambres réservées aux adultes (chambres avec alarme incendie), soit dans une armoire forte sur demande.

Restrictions

En application du décret n° 2006-1386 du 15/11/06, il est interdit de fumer dans les espaces couverts et non couverts du centre départemental. L'alcool et tout objet coupant ou dangereux sont prohibés.

Les personnes extérieures au centre ne sont pas admises sans autorisation préalable délivrée par la Direction.

Le voisinage d'Espace Gard Découvertes devant être respecté, chacun doit veiller à respecter la propreté d'autrui ainsi qu'à minimiser les nuisances sonores produites dans la journée et plus particulièrement le soir.





Règles de conduite

L'utilisateur doit veiller à sa sécurité personnelle et celle d'autrui, et s'abstenir de toute imprudence et de tout désordre qui pourrait nuire à la sécurité et à la tranquillité des autres utilisateurs.

Chaque utilisateur s'engage à :

- Respecter les lieux, équipements et matériel mis à disposition, ainsi que le travail du personnel qui a en charge le bon fonctionnement du centre et de ses équipements,
- Se présenter dans une tenue correcte et décente dans les lieux communs,
- Adopter un langage respectueux en tout temps et en toute circonstance,
- Signaler aux responsables du stage toute anomalie structurelle ou comportementale pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.

En cas de non respect de ces règles de vie, les responsables du stage ou la Direction d'Espace Gard Découvertes se réserve le droit d'expulser le contrevenant.

Infirmierie

Une infirmerie est à disposition en cas de nécessité. Un agent du centre assure le poste d'assistant sanitaire pour les groupes qui n'en possèderaient pas.

Surveillance nocturne

Une permanence téléphonique est assurée la nuit après la fermeture de la réception en composant le 06.21.92.38.98. En aucun cas le public mineur ne sera laissé sans surveillance d'au moins un adulte dans les locaux du centre.

Départ - Fin de séjour

Le dernier jour, nous vous demandons d'enlever les draps et de les déposer dans les couloirs, de plier les couvertures sur les lits et de balayer vos espaces privatifs. Les chambres doivent être libérées le matin avant 9 heures de façon à ce que le personnel puisse commencer le nettoyage et restituer les oublis (habits, chaussures, ...) avant votre départ. Un état des lieux est effectué par le responsable du séjour et un représentant du centre.

Le directeur d'Espace Gard Découvertes ou son représentant se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires à ce règlement en fonction des nécessités de service.





MODALITES D'INSCRIPTION



Païement

Le coût du stage est de 495 €. La totalité du stage est à réglé avant le début du stage. Aucun règlement ne se fera sur place. Le paiement s'effectuera soit par carte bancaire (via HelloAsso), par chèque(s) à l'ordre du Comité de Vaucluse de Handball, soit par chèques-vacances ANCV.

Le CVHB s'engage à procurer à toute personne qui en fait la demande, des attestations de séjour pour le remboursement par les Comités d'Entreprises. La réservation n'est confirmée qu'après réception du dossier d'inscription accompagné du règlement, et des différentes autorisations parentales remplies et signées, sans omettre la fiche de liaison sanitaire.

Cette fiche sanitaire de liaison autorise l'enfant à participer au séjour et permet à l'encadrement de prendre toutes les mesures d'urgence concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë, nécessitant une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Les stagiaires doivent être couverts par une assurance responsabilité civile particulier et d'une assurance individuel accident.

Le Comité de Vaucluse de Handball décline toutes responsabilités en cas de pertes, vols ou détériorations de matériel ou équipement personnel durant le séjour.

Désistement

- . 1 mois avant le début du stage : remboursement du stage moins 50 euros de frais de dossier.
- . Moins de 1 mois au jour du stage : 50% du coût total du stage sont conservés par le CVHB, soit 245 €.
- . Dans tous les cas, le médecin devra fournir un certificat médical de contre-indication aux activités sportives.
- . Le Comité de Vaucluse de Handball se réserve le droit, une semaine avant le début du stage, d'annuler contre remboursement celui-ci, en cas de force majeure.

Le Comité de Vaucluse de Handball se réserve le droit également de renvoyer un enfant dont la conduite ou les agissements nuiraient à la bonne marche du séjour. Une telle mesure ne donnera lieu à aucun remboursement et les frais éventuels de l'accompagnateur seront à la charge du responsable de l'enfant renvoyé.

